



Le NRP à marche forcée !

Le confinement a été propice pour limiter les libertés syndicales.

Force Ouvrière constate que les choses ne s'améliorent pas avec le déconfinement. En effet, les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives.

Pour le gouvernement et le DG l'occasion est trop belle pour imposer le Nouveau Réseau de Proximité.

Ordre est donné aux directions locales d'avancer au pas de charge afin d'imposer le calendrier d'origine pour que le réseau soit brisé dès 2021.

A l'instar de ses collègues du national, le DDFIP de Vacluse, tente pour l'instant sans y parvenir, de convaincre le Président du conseil départemental de signer une charte ou une convention qui autoriserait la liquidation de notre réseau de la DDFIP de Vacluse. Toutefois, l'adhésion des élus vaclusiens au NRP est visiblement difficile à arracher. Seulement deux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) sur 13 ont signé une convention France Services avec la DGFIP dans le Vacluse !

La promesse, dans le cadre de la démétropolisation, de la création de services qui n'accueilleraient pas de public donnée en cadeau aux élus, n'aura sûrement pas le succès escompté. La direction a informé le 1^{er} octobre le réseau de la création à Carpentras d'un centre de contact à distance au bénéfice des professionnels en 2024. Les collègues des grandes métropoles auront-ils envie de déménager dans notre département ? D'ailleurs, le message du Directeur de ce matin entretient une savante ambiguïté sur ce sujet. Il ne précise pas les modalités de recrutement des agents qui devraient travailler dans ce nouveau service.

Quant au paiement des créances fiscales chez les buralistes, il n'aidera que bien temporairement cette profession et prive déjà les usagers d'un accueil de proximité.

Agents, élus et citoyens, chacun a compris que le NRP, sous couvert d'économie budgétaire, n'est que le prétexte à une concentration du réseau dans un nombre resserré de SIP, SIE, et SPF. Quant aux SGC qui se créent sur les ruines des trésoreries de proximité, ils séparent la gestion du conseil, ce qui est une aberration qui porte en germe la mort du comptable public.

Pour étouffer la contestation des agents contraints à la mobilité forcée, la DG fait le forcing pour l'extension du télétravail qui apparaît comme un élément important pour parvenir à briser la DGFIP, puisqu'il conduit à l'isolement des collègues et muselle ainsi toute velléité de résistance. Nous défendons et défendrons toujours le droit individuel des agents à télétravailler, mais n'accepterons jamais que certains y soient poussés uniquement par la dégradation de leurs conditions de travail (fermeture de poste, éloignement des missions, réorganisation des services...).

Nous avons appris ce mois-ci l'embauche de quatre contractuels, deux d'entre eux à la trésorerie d'Apt et deux autres au SPF. La DDFIP, au prétexte de faire preuve de pragmatisme, remplace ses agents statutaires par un personnel maintenu dans l'instabilité et la précarité. Nul doute que la direction s'appuiera sur ces divisions pour finir de casser le réseau et les statuts....

Pour toutes ces raisons en octobre 2020, comme en février 2019, une seule revendication non discutable, non amendable :

RETRAIT DU NRP !

BULLETIN D'ADHESION

NOM.....

PRÉNOM.....

N° MATRICULE (ex N° AGORA)

ADRESSE MÈL.....

GRADE

QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL..... %

AFFECTATION

Déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. –DGFIP)

Fait àle (signature)

66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu